

EGO · DIETVVINVS ·
LEOTICENSIS · EPS ·
OBII · VIII · K · IV · LII · ET

Credo in dñm patrem om̃p̃m
factorem celi et terre & in ih̃m xp̃m
filium eius unicum dñm nr̃m qui
conceptus est de sp̃u sc̃o natus
ex maria uirgine passus sub pontio
pilato crucifixus mortuus &
sepultus descendit ad inferna
tertia die resurrexit a mortuis
ascendit ad celos Sedet ad

dexteram dñi patris omnipotentis Inde uenerat est iudicare uiuos et mortuos ·

Credo in sp̃m sanctum · sanctam ecclesiam catholicam · sanctoſam communionē
remissionem peccatorum Carnis resurrectionem uitā eternam Amen ·

Pater noster qui es in celis sanctificetur nomen
tuum · Regnum tuum fiat uoluntas tua sicut in
celo & in terra Panem nr̃m cotidianum da nobis hodie &

dimite nobis debita
nostra · Sicut et nos
dimittimus debitoribus
nr̃is & ne nos in temptatio
nem sed libera nos a
malo amen

Sequitur summa eccl̃e sc̃e
marie qua dō aduocata
construxit hanc

Hzy. N.D.

EGO · DIETVVINVS ·
LEOTICENSIS · EPS ·
OBII · VIII · K · IULII · ET

Credo in dñm patrem omnip̃m
factorem celi et terre & in ih̃m xp̃m
filium eius unicum dñm nr̃m qui
conceptus est de sp̃u sc̃o natus
ex maria uirgine passus sub pontio
pilato crucifixus mortuus &
sepultus descendit ad inferna
tertia die resurrexit a mortuis
ascendit ad celos Sedit a d̃

destram dñi patris omnipotentis Inde uenturus est iudicare uiuos et mortuos ·

Credo in sp̃m sanctum · sanctam ecclesiam catholicam · sanctorum communionem ·
remissionem peccatorum · Carnis resurrectionem · uitam eternam · Amen ·

Pater noster qui es in celis sanctificetur nomen

tuum · fiat voluntas tua sicut in
celo & in terra Panem nr̃m cotidianum da nobis hodie · et

dimitte nobis debita

nostra · Sicut et nos

dimittimus debitoribus

nr̃is & ne nos in temptatio

nem sed libera nos a

male amen

Sequitur sum macta s̃c̃e
marie qua d̃o aduocata
construxit h̃os

Hy, N. D.

EGO DIETVINVS.
LEODICENSIS EPS.
OBII VIII. K. IVLI. ET

Credo in om̃m patrem om̃p̃m
factorem celi et terre & in ihm xpm
filium eius unicum om̃m nr̃m qui
conceptus est de sp̃u sc̃o natus
ex maria uirgine passus sub pontio
pilato crucifixus mortuus &
sepultus descendit ad inferna
tertia die resurrexit a mortuis
ascendit ad coelos Sedit a d̃

deam de patre omnipotentis Inde uenerat est iudicare uiuos & mortuos
in sp̃u sancto. Sanctam ecclesiam catholicam in qua tota congregatio
concordia peccatorum. Carnis resurrectionem uita eternam & b̃
Ite noster qui es in celis Sanctificetur nomen
tuum & regnum tuum fiat uoluntas tua sicut in
celo & in terra Panem nr̃m cotidianum da nobis hodie &c

dimitte nobis debita
nostra. Sicut et nos
committimus debitoribus
nr̃is & ne nos in temptatio
nem sed libera nos a
malo amen

Secutus sum macta s̃c̃e
maie qua de com̃e
confluxit h̃c

Hing. N.-D.

Sous l'impulsion de Théoduin, personnalité de premier plan dont on a pu dire avec raison qu'il était de l'envergure de Notger, Huy se releva petit à petit, dans les années qui suivirent. Instruit par l'expérience, le prélat conçut le projet de faire de la ville un bastion puissamment fortifié, défendant à la fois le passage de la Meuse et l'accès du Condroz et de l'Ardenne. De cette façon, il opposait une barrière redoutable aux ambitions territoriales des comtes de Namur et de Louvain, ainsi qu'aux raids militaires des comtes de Flandre et de Hainaut. Politique que prolongeront d'ailleurs, quelques années plus tard, l'acquisition du *castrum* de Dinant (1070) et l'inféodation du comté de Hainaut à l'Église de Liège (1071).

A Huy, la fonction militaire sera doublée d'un rôle religieux de tout premier plan: l'église Notre-Dame deviendra désormais le riche sanctuaire du saint évêque Domitien. C'est en effet Théoduin qui porte à trente le nombre des chanoines réguliers, augmentant ainsi notablement le prestige d'un chapitre, dont il n'est pas impossible qu'il ait songé à accroître, du même coup, les responsabilités en matière administrative et domaniale.

La prédilection de l'évêque pour Huy transparaît très clairement dans les faits. De son vivant, il y réside volontiers. En 1066, il manifeste la volonté formelle d'être enseveli dans la collégiale qu'il avait reconstruite. Des projets aussi grandioses réclamaient bien entendu la disposition de capitaux élevés. Il fallait non seulement reconstruire l'édifice détruit, mais encore le pourvoir de bâtiments suffisants destinés aux chanoines, enfin doter ceux-ci de revenus convenables. Peut-être Théoduin éprouva-t-il quelque difficulté à se procurer l'argent nécessaire. C'est alors que naquit l'idée d'un véritable contrat entre lui et ces *burgenses* dont nous avons retracé plus haut les activités commerciales et artisanales. L'accord fut réalisé sous la forme suivante: en échange d'un certain nombre de franchises, c'est-à-dire de concessions de nature variée relatives à leur statut, les *burgenses* consentent un sacrifice très considérable. En effet, d'abord fixé au tiers, le montant de leur contribution volontaire finit par atteindre la moitié de leurs biens meubles. Ainsi s'effectue sans violence une véritable transaction entre ce prince-évêque à la recherche de capitaux, et les *burgenses* hutois, enrichis et confiants dans leur prospérité future, désireux surtout de voir consacrer solennellement des garanties qu'ils estiment indispensables à l'avenir de leur communauté.

Le 24 août 1066, soit treize ans après l'incendie, les évêques Théoduin de Liège et Libert de Cambrai procédèrent à la dédicace de la nouvelle collégiale, placée sous l'invocation de sainte Marie et de saint Domitien. Les reliques de ce dernier y furent déposées en grande pompe, au milieu d'un grand concours de personnages importants, tant ecclésiastiques que laïcs. Dans un acte daté du même jour, Théoduin énumère les revenus

Pl. V. CROIX FUNÉRAIRE DE THÉODUIN, ÉVÊQUE DE LIÈGE (1048-1075).

(Hauteur : 426 mm; largeur : 341 mm; poids : 2 kg 760)

Déplacée à plusieurs reprises, la tombe de l'évêque fut finalement découverte dans la collégiale de Huy en 1873. Au près des ossements, on trouva cette croix en plomb, déposée au moment de l'inhumation. La partie supérieure porte : "Moi, Théoduin, évêque de Liège, je suis mort le 9 des Kalendes de Juillet" (23 juin). Suivent le texte du *Credo* et celui du *Pater*. Les trois dernières lignes précisent : "J'ai été enseveli dans l'église Sainte-Marie qu'avec l'aide de Dieu, j'ai fait construire à Huy".

(Huy, Collégiale Notre-Dame) Photo Gohy, Huy.